



Mental Health  
Commission  
of Canada

Commission de  
la santé mentale  
du Canada

## **FICHE D'INFORMATION - PROJET D'ÉTUDES DE CAS**

### **Quel est le but de ce projet de recherche sous forme d'études de cas?**

Ce projet vise à documenter de quelles manières les employeurs canadiens de différente taille et de divers secteurs mettent en œuvre la *norme nationale du Canada sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail* (la norme) et à recueillir des données qualitatives et quantitatives concernant l'influence de cette norme sur les employés et les milieux de travail. L'objectif du projet est d'acquérir des connaissances, de cibler des pratiques prometteuses et de concevoir des outils qui, en plus d'améliorer la norme, en favoriseront l'adoption à l'échelle du pays.

### **En quoi consiste le projet?**

Il s'agit d'un projet de recherche sous forme d'études de cas échelonné sur trois ans auquel se greffent une équipe de recherche, un comité d'experts, un comité d'orientation et plus de quarante milieux de travail.

### **Pourquoi entreprendre ce projet maintenant?**

Chaque semaine, au Canada, plus de 500 000 employés ne peuvent travailler en raison d'un trouble mental. Dans une proportion de 70 p. 100, les employés se disent préoccupés d'une façon ou d'une autre par leur santé et leur sécurité psychologiques au travail. Quelque 60 p. 100 des cadres et superviseurs estiment que la gestion des conflits est l'un des aspects les plus stressants de leurs tâches.

En janvier 2013, la Commission a publié la nouvelle norme nationale d'application volontaire. La norme a été développée en vue d'obtenir une amélioration mesurable de la santé et du bien-être des employés canadiens et de l'efficacité des organisations. La Commission de la santé mentale du Canada (la Commission) et ses partenaires ont soutenu l'élaboration de la norme à la suite de recommandations formulées par son comité consultatif sur la santé mentale en milieu de travail, à l'interne, ainsi qu'aux résultats de consultations externes. L'élaboration de la norme a été menée de concert par la Commission, le Bureau de normalisation du Québec et le Groupe CSA (Association canadienne de normalisation) (CAN/CSA-Z1003-13/BNQ 9700-803/2013).

La norme propose des moyens d'appliquer une approche documentée et systématique afin de favoriser et maintenir la santé et la sécurité psychologique en milieu de travail. Elle pourrait éventuellement être une référence en matière de pratiques exemplaires. Les échéanciers du projet de recherche sous forme d'études de cas sont essentiels au développement d'une analyse de rentabilité menant à l'adoption de la norme par les employeurs du Canada. Il cerne en outre les pratiques exemplaires, les défis, les obstacles et



Mental Health  
Commission  
of Canada

Commission de  
la santé mentale  
du Canada

les lacunes en plus de contribuer aux révisions futures de la norme en fonction des apprentissages acquis tout au long du projet.

### **Qui sont les acteurs (partenaires) du projet et comment ont-ils été choisis?**

#### ***Bailleurs de fonds :***

Ce projet a vu le jour grâce à la contribution de bailleurs de fonds tels que la Commission de la santé mentale du Canada, Lundbeck Canada, le Centre de la Great-West pour la santé mentale au travail. Emploi et du Développement social Canada a aussi apporté une contribution financière par le biais de programme de développement social pour les personnes handicapées.

#### ***Équipe de recherche :***

En collaboration avec la Commission, l'équipe de recherche sélectionnée mesurera les résultats du processus et l'incidence de la mise en œuvre de la norme au sein de chaque organisation et présentera ses conclusions sous des formes agrégées (c.-à-d. les résultats compilés de tous les groupes d'organisations) et individuelles (c.-à-d. des études de cas relatives à chaque organisation mettant en valeur les conclusions propres au milieu). L'équipe de recherche aidera les organisations à déployer une stratégie d'évaluation parallèlement à la mise en œuvre de la norme. Finalement, l'équipe de recherche travaillera au développement et à la mise en œuvre d'une solide stratégie d'application et de transfert des connaissances afin de diffuser les résultats du projet, notamment en publiant les résultats dans des revues respectées et révisées par des pairs.

Une demande de propositions a été présentée en septembre 2013 dans le but de constituer une équipe de recherche apte à accomplir le travail décrit ci-dessus. Les soumissions de propositions ont été évaluées par quatre examinateurs indépendants représentant un ministère du gouvernement fédéral, le milieu universitaire et le Québec. Les recommandations des examinateurs ont été soumises aux hauts dirigeants de la Commission et une décision a ensuite été prise. L'équipe de recherche est constituée des membres suivants :

#### **Membres de l'équipe de recherche :**

- Merv Gilbert, Ph.D., psy. – Centre de recherche appliquée en santé mentale et toxicomanie, université Simon Fraser et Gilbert Action Ltd. Consulting Group
- Dan Bilsker, Ph.D., psy. – Centre de recherche appliquée en santé mentale et toxicomanie, université Simon Fraser et Gilbert Action Ltd. Consulting Group
- Elliot Goldner, M.D. – Relations cliniques, Faculté des sciences de la santé,



Mental Health  
Commission  
of Canada

Commission de  
la santé mentale  
du Canada

- université Simon Fraser
- E. Kevin Kelloway, Ph.D. – Psychologie, université Saint Mary's et Tier 1 Chaire de recherche du Canada en psychologie de la santé au travail
- Mike Teed, M.Sc – Williams School of Business, université Bishop's
- Caroline Biron, M.Ps, Ph.D. – Faculté d'administration des affaires, Université Laval

#### **Comité d'experts :**

Un comité d'experts, formé d'individus choisis en fonction de leurs compétences et de leur connaissance approfondie de la norme, a été constitué pour guider l'équipe de recherche en présentant diverses options associées à l'application de la norme et en répondant aux questions et préoccupations soulevées par les organisations participantes dans le cadre de leur démarche pour s'y conformer.

#### **Comité d'orientation :**

Un comité d'orientation a été mis sur pied pour orienter et superviser le projet jusqu'à la fin. Ce groupe agira à titre de comité consultatif stratégique auprès de l'équipe du projet et sera composé de représentants du Bureau de normalisation du Québec, du Groupe CSA, du comité technique ayant participé à la conception de la norme ainsi que des bailleurs de fonds du projet. Ce comité prodiguera des conseils et apportera son aide à l'équipe du projet, à l'équipe de recherche et, au besoin, aux organisations participantes. Il contribuera également à définir et atteindre les résultats escomptés du projet, à maintenir l'équilibre entre les priorités et les ressources disponibles, à surveiller l'évolution du projet et à suggérer des solutions à chaque étape du projet.

#### **Membres du comité d'orientation :**

- Mike Schwartz, vice-président principal, Prestations collectives, Great-West
- Sarika Gundu, directrice nationale, programmes de santé mentale en milieu de travail, Association canadienne pour la santé mentale
- Charles Bruce, directeur général, régime d'assurance-invalidité de longue durée du fonds fiduciaire de la fonction publique de la Nouvelle-Écosse
- Daniel McCarthy, directeur principal, Relations extérieures, Lundbeck Canada Inc.
- Jill Collins, chef de projet, Groupe CSA
- Mario Messier, Directeur scientifique, Groupe entreprises en santé
- Shane Rhodes, directrice, Bureau de la condition des personnes handicapées, Emploi et Développement social Canada

#### **Milieus de travail qui participent au projet :**



Mental Health  
Commission  
of Canada

Commission de  
la santé mentale  
du Canada

Les milieux de travail qui ont signifié leur accord s'engagent à se conformer à la norme, intégralement ou partiellement, avant la fin de la période de trois ans prévue pour le projet. Elles s'engagent également à nommer un promoteur de la norme à qui l'on fournira les ressources nécessaires pour assurer la mise en œuvre de la norme, la collaboration et l'échange des données, des résultats, des questionnements et des procédés avec l'équipe de recherche et la Commission, cela pour toute la durée du projet.

Un appel de manifestations d'intérêt a été publié en septembre 2013 pour permettre aux employeurs de soumettre leur candidature et manifester leur intérêt à l'égard de ce projet. Nous avons reçu, en provenance de nombreuses régions, plus de quarante candidatures d'organisations de taille variée relevant de divers secteurs et industries.

### **Quand le projet commencera-t-il et prendra-t-il fin?**

Le projet se déroulera du 1<sup>er</sup> février 2014 au 31 janvier 2017.

### **Comment les résultats du projet seront-ils communiqués au public?**

Un plan exhaustif de communication et d'échange des connaissances sera élaboré pour veiller à ce que les résultats soient communiqués aux parties concernées de façon appropriée. Parmi les stratégies envisagées, le plan de communication pourra comporter des communiqués de presse, des webinaires, des articles dans l'infolettre de la Commission, des articles de magazines, des annonces, des tables rondes, des ateliers, des conférences, etc. La Commission concevra également une page Web pour le projet, intégrée à son site Internet ([www.commissionsantementale.ca](http://www.commissionsantementale.ca)), où elle hébergera tous les renseignements actualisés sur ce projet tels que les activités en cours, les résultats et les annonces. De plus, la Commission s'engagera à rapprocher les employeurs canadiens par l'entremise de tables rondes, de forums sur le leadership, de webinaires, de téléconférences et autres pour encourager les discussions sur la norme et les résultats de la recherche dans le but de favoriser l'adoption de la norme à l'échelle du pays.

### **Où sont situés les milieux de travail participants? (Dans quelles provinces ou régions?)**

Le projet accueille toutes sortes d'organisations dont le champ d'action et la compétence sont d'ordre national, provincial, régional ou local.

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, consultez notre site web.

*Les vues exprimées dans ce document sont celles de la Commission de la santé mentale du Canada.  
La production de ce document a été rendue possible grâce à la contribution financière de Santé Canada.*